ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 42943

Texte de la question

M. Louis-Joseph Manscour appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les négociations que doit conduire son ministère avec les autorités de la Barbade en vue de délimiter les espaces maritimes situés entre la Martinique et la Barbade. Depuis des années ce sujet est d'une grande sensibilité. En effet, la non-délimitation de ces espaces maritimes a été à l'origine d'affrontements entre les pêcheurs de nos deux îles et d'incidents diplomatiques. Le comité régional des pêches et des élevages marins de la Martinique vient d'apprendre par un courrier du directeur régional des affaires maritimes que selon ses informations la zone du sud-est de la Martinique jusqu'à la Barbade ne serait pas exploitée par nos pêcheurs. Ce qui est inexact. Au contraire, l'exploitation des espèces pélagiques se développe dans ce secteur situé entre la Martinique et la Barbade. L'exploitation des espèces pélagiques correspond à une orientation commune des pêcheries martiniquaises et barbadiennes. Elle bénéficie de l'aide des collectivités décentralisées qui ont favorisé l'utilisation de la technique moderne des dispositifs de concentration de poissons (DCP). Il lui demande donc très respectueusement de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il pourrait prendre pour associer les collectivités locales et socioprofessionnelles aux discussions sur cette délimitation des espaces maritimes.

Données clés

Auteur : M. Louis-Joseph Manscour
Circonscription : Martinique (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42943
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5008